



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATIONS

11 Mai 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le onze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Isabelle PLAIDY. Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENT : Mr Alain LE GOFF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle PLAIDY.

Mr Alain LE GOFF donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

Rachat engagement Standard

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune a souscrit un nouveau contrat de location du standard téléphonique auprès de l'agence Premium à compter du 1^{er} Avril 2017.

L'ancien contrat auprès d'Orange Business Service arrivant à expiration le 1/08/2018, l'agence Premium s'engage donc à racheter l'engagement restant pour un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, et décide d'inscrire ce montant au compte 758.

Espace citoyen et intergénérationnel Choix de l'architecte

Dans le cadre de la création d'un « espace citoyen et intergénérationnel », Mr le maire rappelle que le conseil municipal avait retenu 3 candidats pour présenter un rendu graphique.

Les trois candidats ont exposé leur rendu graphique cet après-midi devant les membres du conseil présents et devant Mr Coulanjon (architecte de l'ATDA)

Suite à la réunion de ce jour, avec les candidats retenus, Mr le Maire présente l'analyse de leurs projets suivant les quatre critères suivants :

Critère 1 : qualité fonctionnelle du projet

Critère 2 : qualité de traitement de l'accessibilité dans le projet

Critère 3 : intégration du projet au site et dans son environnement

Critère 4 : adéquation du projet aux éléments de pré-programme

Après analyse des propositions, le conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet d'architectes IMHOLZ (classé n°1) et charge Mr le maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Chaufferie Bois

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente deux estimations financières :

- La première concernant le coût global du chauffage, sur les quinze années à venir, sans changer d'énergie,
- La seconde concernant le projet de changement d'énergie (chaufferie bois, composé d'une chaudière avec trois sous stations) d'un montant prévisionnel de 88 750 €.

Il en résulte qu'une économie importante serait réalisée si la commune changeait son mode de chauffage.

Cette contribution communale peut être étalée sur 15 ou 20 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de confier la maîtrise d'ouvrage au SDE 03,
- réaliser ce projet,
- d'étaler cette contribution sur 15 ans.

Mme Isabelle Plaidy donne le compte rendu de la réunion du centre social de Lurcy Lévis

Compte rendu

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu du dernier conseil communautaire, concernant essentiellement le contrat ambition régional pour 4 nouveaux projets.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de l'équipe éducative du RPI Couleuvre-Valigny

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné son accord à Mme Josette Antoine pour l'installation d'un barnum pour la période estivale, sur la terrasse publique devant son établissement, comme pour les années précédentes.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017.

Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun.

